



Dieccte

GUYANE

Direction des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

Stratégie régionale pour l'emploi

(instruction du gouvernement du 15 juillet 2014 sur le fonctionnement et
l'organisation du service public de l'emploi dans les territoires)

2015-2017

Région Guyane

*Présentée au service public de l'emploi régional (SPE-R)
le 28 avril 2015*

*Avis du bureau du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et
de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) du 26 mai 2015*

« Anticiper pour l'emploi en Guyane »

Mai 2015

SOMMAIRE

Préambule	2
1. Diagnostic territorial	3
2. Définition des orientations prioritaires	12
3. Définition des zones d'intervention prioritaires des services publics de l'emploi de proximité (SPE-P)	19
3.1 Critères de sélection	19
3.2 Liste des zones d'intervention prioritaires des SPE-P est mis en place	20
4. Programmation et modalités de suivi des moyens et des dispositifs des politiques de l'emploi	
4.1 Stratégie de mobilisation des moyens et dispositifs permettant d'atteindre les objectifs fixés	23
4.2 Suivi des dispositifs	24
Annexes	

Préambule

L'instruction du ministre de l'emploi du 15 juillet 2014 rappelle que l'organisation du service public de l'emploi (SPE) dans les territoires vise à assurer la meilleure coordination possible des acteurs chargés de la politique de l'emploi et de ceux qui y sont associés (région, collectivités locales, partenaires sociaux notamment), sous l'autorité du préfet de région. Elle précise que l'action du SPE a pour objectif de développer l'emploi et l'activité, notamment par l'anticipation des besoins en compétence, d'améliorer l'accès au marché du travail et de sécuriser les transitions professionnelles, en particulier pour les publics les plus fragiles sur le marché du travail.

Cette instruction prévoit que l'organisation et les principales orientations du SPE relèvent d'une **stratégie régionale pour l'emploi (SRE)** élaborée par l'Etat, coordonnée avec les stratégies en matière de formation professionnelle et d'orientation au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

En articulation avec les dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la SRE constitue la feuille de route, durant la période 2015-2017, pour les interventions sur le champ des politiques d'emploi. Elle procède d'une définition concertée avec les acteurs des politiques de l'orientation et de la formation professionnelles, articulant les outils, les dispositifs et les financements au service de l'accès à l'emploi et de la sécurisation des parcours.

Le SPE s'inscrit dans la nouvelle **gouvernance quadripartite** afin de partager les informations, de mobiliser les compétences et les ressources des acteurs impliqués au service du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels, d'adapter les dispositifs aux réalités territoriales et de favoriser leur appropriation par les acteurs de terrain. Dans son champ de compétence, le SPE examine également les conditions et l'effectivité de la mise en œuvre régionale des objectifs et des orientations stratégiques nationales.

Forte d'une croissance économique annuelle de l'ordre de 3 à 4%, la Guyane est un territoire qui crée de l'emploi. Les principaux enjeux du SPE sont les suivants :

- identifier en amont les projets de développement et garantir ainsi qu'ils bénéficient aux territoires et aux personnes (veille économique et observation des besoins en compétences doivent assurer une capacité d'anticipation au service des entreprises et des publics à insérer sur le marché du travail), afin notamment de développer l'emploi et l'activité ;
- répondre aux besoins de sécurisation des transitions professionnelles par la mobilisation des outils des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- mettre en œuvre des initiatives et des projets locaux de développement de l'emploi dans un cadre partenarial.

Les éléments de diagnostic sur le contexte économique et social en Guyane permettent de dégager les enjeux prioritaires pour lesquels des réponses adaptées doivent être apportées, en particulier dans le cadre des instances du service public pour l'emploi. Ils servent à déterminer les orientations prioritaires de la stratégie régionale pour l'emploi en direction desquelles les outils du SPE ont vocation à intervenir principalement durant la période 2015-2017.

La stratégie régionale pour l'emploi a été élaborée sous la responsabilité de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) dans le cadre d'une démarche partenariale et participative, associant, à chaque étape, les principaux partenaires concernés (cf. procédure d'élaboration décrite en annexe 3 du présent document).

Elle est arrêtée par le préfet au terme d'un processus de consultation associant le bureau du CREFOP ainsi que les membres du SPE-R.

1. Diagnostic territorial

1.1 La Guyane : territoire hétérogène et dynamique démographique

La Guyane présente des caractéristiques singulières qui tiennent à sa superficie (83 534 km², 15% de la superficie du territoire métropolitain), à sa situation sur le continent sud-américain, son climat équatorial humide, à son milieu naturel d'une remarquable diversité et à sa dynamique démographique atypique. La densité d'habitant au km² demeure très faible (3 habitants/km²) et non significative ; l'essentiel de la population se concentrant sur le littoral et le bas Maroni.

Du fait de la dynamique démographique observée au cours de ces dernières années, la population devrait doubler à l'horizon de 2040 pour atteindre 574 000 habitants. Cette exceptionnelle croissance (3,5% par an en moyenne) constitue tout à la fois un atout très important pour le développement économique du territoire et une source potentielle de richesses, mais aussi un défi à relever au regard des besoins considérables en tous genres qu'elle suscite (infrastructures de base, écoles, logements, centre de soins, équipements collectifs et emplois) et des attentes d'une population jeune, multiculturelle, plurilingue et souvent peu formée. L'illettrisme affecte les jeunes comme les moins jeunes et constitue un facteur aggravant. En 2011, une personne sur cinq vivants en Guyane, est en situation d'illettrisme, soit 20,1 % de la population des 16 à 65 ans.

La Guyane fait partie des territoires les plus jeunes de France, avec 43,7% de moins de 20 ans en 2012. A titre de comparaison, la France comptait à la même période 24,5% de moins de 20 ans.

Ainsi, sur une population de 250.000 habitants, la Guyane compte environ 110.000 jeunes de moins de 25 ans. Si l'on rapporte ce nombre à la part des jeunes dans la population, on peut considérer que la Guyane a besoin aujourd'hui d'un volume d'équipements et de services pour la jeunesse équivalent à un territoire métropolitain ayant une population globale de 440.000 habitants.

La Guyane se caractérise également par une économie dynamique, largement portée par les transferts publics. Son produit intérieur brut (PIB) a progressé de 4,3% par an en moyenne entre 1999 et 2007 et s'élevait à 3 566 millions d'euros en 2011. Rapporté au nombre d'habitants, cela correspond à 13 200 € de PIB/habitant, soit d'un niveau équivalent à la moitié du PIB moyen communautaire (53%).

L'économie de la Guyane diffère sensiblement de celle de la France. Les services non marchands occupent une place plus élevée en Guyane (36 %) qu'en France (22 %), alors que la part des services marchands y est beaucoup plus faible (25 % hors transports, commerce et hôtellerie restauration contre 39 % au plan national). En revanche, les poids des secteurs de la construction et de l'agriculture sont plus importants dans le département (respectivement 9 % contre 6 % et 4 % contre 2 %). Enfin, le secteur industriel représente 11 % de la valeur ajoutée guyanaise grâce au secteur spatial, contre 14 % en France.

Les contraintes géographiques, les problèmes de transport et de logement, les difficultés sociales et familiales limitent l'impact des politiques menées en faveur d'un accès équitable pour tous à la formation et à l'emploi sur l'ensemble du territoire.

De par leur enclavement, les communes isolées du fleuve ou de l'intérieur nécessitent des réponses appropriées en termes d'équipements et de services, souvent difficiles à mettre en œuvre et générant des surcoûts.

Cayenne et Kourou concentrent plus de 70% de la population et la quasi-totalité du tissu économique sur un espace couvrant 14% du territoire.

Cette concentration démographique génère une saturation des infrastructures de base, une pénurie foncière pour les activités économiques ou sociales et des tensions sur le marché du logement.

Les zones frontalières de la Guyane (à l'Est et à l'Ouest), sont caractérisées par une dynamique démographique durablement supérieure à celle de l'île de Cayenne : plus de 8% par an entre 1999 et 2010 à l'ouest et plus de 5% à l'est sur cette même période.

Le tissu économique guyanais est essentiellement constitué de très petites entreprises (TPE) particulièrement sensibles à la conjoncture. Il est composé de microentreprises (92 %) ou TPE dont 75% ne comptent aucun salarié. Seulement 6 % des entreprises employant plus de 10 salariés peuvent être considérées comme des petites et moyennes entreprises (PME) essentiellement présentes dans les secteurs du commerce, de la construction et de l'industrie, et 2 % comme des entreprises de taille intermédiaire ou grandes entreprises.

L'offre d'emplois salariés étant insuffisante, la création de TPE est très dynamique. Celles-ci sont souvent dirigées par des chefs d'entreprises peu qualifiés et insuffisamment informés des dispositifs publics de d'accompagnement ou de soutien financier.

Les activités et les résultats financiers des TPE (moins de 10 salariés) sont plus impactées que celles des PME (de 10 à 250 salariés) et des grandes entreprises (plus de 250 salariés) par des difficultés conjoncturelles induites notamment par les facteurs suivants :

- la périodicité du versement des revenus de transfert ;
- la périodicité des financements publics nationaux et/ou communautaires abondant la commande publique et privée (notamment les entreprises artisanales du BTP) ;
- les retards de paiement de leurs factures par les donneurs d'ordre.

Leur niveau d'encadrement reste très faible. Ces entreprises ne disposent pas de personnels suffisamment qualifiés pour procéder à des analyses prospectives et adopter une stratégie de développement à moyen/long terme en vue d'améliorer la gestion de leur production et sa qualité, leur productivité et leur compétitivité. Ces constantes structurelles réduisent considérablement leur réactivité en termes de prévisions d'embauche, les TPE n'étant pas en mesure d'anticiper l'évolution de leur plan de charges et celle du marché du travail.

Le niveau élevé de dépendance de l'économie guyanaise à l'égard des importations constitue également un facteur limitant le développement d'une offre locale de biens intermédiaires ou de consommation. En effet, l'économie guyanaise importe 85 % de ce qu'elle consomme. Le taux de couverture Import/export se situe en 2013 à 18,4 %. Ainsi, les activités de production et de transformation sont sous-dimensionnées et jouent de manière imparfaite leur rôle d'entraînement sur le reste de l'économie, bénéficiant relativement peu de la consommation locale. Elles restent, au final, faiblement créatrices d'emplois.

Dans ce contexte, la capacité d'anticipation des besoins en compétence sur le territoire est limitée.

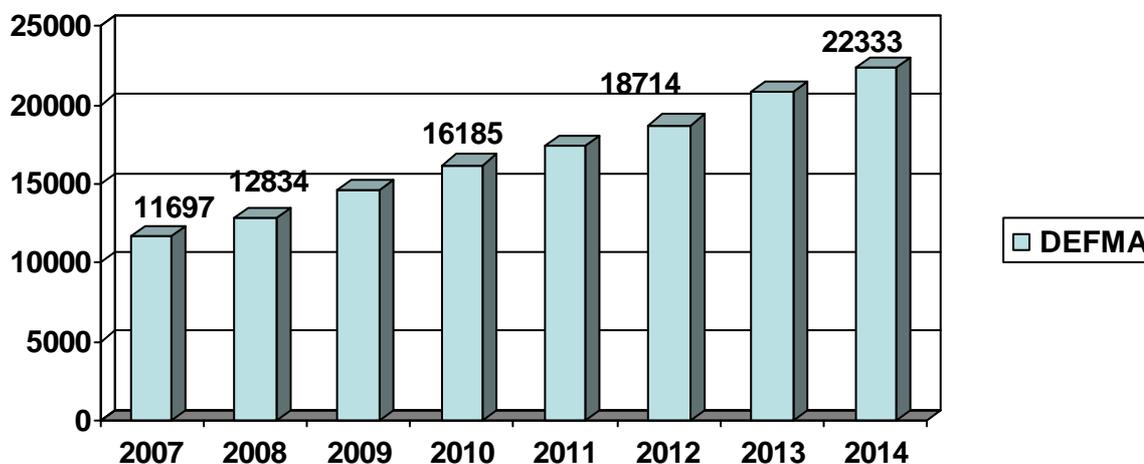
1.2 Une situation préoccupante au regard du chômage et de la situation de sous-emploi, en lien notamment avec le défaut de qualification

En dépit de sa forte croissance économique, la Guyane connaît un chômage structurellement élevé. En effet, si la croissance économique forte et régulière est créatrice d'emplois, leur volume n'est pas suffisant pour faire baisser le chômage en volume, face à la croissance démographique qui génère chaque année de nouveaux arrivants sur le marché du travail.

- Les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi sont au nombre de 22 637 en février 2015, parmi lesquels 3 519 ont moins de 25 ans (demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A - DEFMA).
- Selon l'INSEE, au deuxième trimestre 2013, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) touche 21,3% de la population active. Les moins de 25 ans subissent un taux de chômage de 44,8%.

En 8 ans, de 2007 à 2014, le volume de demandeurs d'emploi en Guyane a pratiquement doublé (+95%). Or, le taux de chômage est resté stable autour de 21 % de la population active. Cette situation met en évidence deux phénomènes :

- la courbe de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi suit celle de l'accroissement démographique (même si on a connu en 2014 un ralentissement de l'augmentation du chômage : 5,3 %, contre 10 à 12 % les années précédentes) ;
- l'économie est suffisamment créatrice d'emplois pour stabiliser le taux de chômage au regard de la croissance de la population active.



Les principales caractéristiques du marché du chômage sont les suivantes :

- L'ampleur du chômage guyanais tient d'abord à l'exceptionnelle croissance de la population active qui gomme inexorablement l'accroissement de la masse salariale ;
- Le taux d'emploi des 15-64 ans est quant à lui de 45,7% : en 2013, moins de la moitié de la population vivant en Guyane y exerce un emploi ;
- La part du public jeunes ni emploi, ni en formation, ni inscrit dans le système d'enseignement (NEET) en Guyane était de 30,1% en 2012.

121. Les jeunes en Guyane :

On compte environ 35 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans en Guyane. Dans un contexte démographique en très forte croissance, leur part est stable depuis 30 ans. Les moins de 15 ans représentent 35% de la population en 2008. Un jeune sur trois est de nationalité étrangère.

Compte tenu du fait que l'économie guyanaise est encore insuffisamment productive, le tissu économique n'est pas en mesure d'absorber le nombre de jeunes qui sortent chaque année du système de formation initiale.

Fin 2014, pour la première fois depuis plusieurs années, on a toutefois noté une diminution en volume du nombre de demandeurs d'emploi de – de 25 ans : -1.9 % sur 12 mois. Cela peut en grande partie être lié à la mobilisation des mesures pour l'emploi favorisant l'emploi des jeunes, avec plus de 1000 emplois d'avenir signés sur 2013 et 2014.

Pour autant, le chômage des jeunes présente un caractère paradoxal. En effet, la part des jeunes dans la DEFMA Guyane (15,5%) est paradoxalement plus faible que la part des seniors alors que la population est très jeune en Guyane. Rappelons que la moyenne nationale est de 25 % et que 48 % des actifs de 15 à 24 ans se déclarent chômeur dans les enquêtes INSEE.

Cela signifie que de nombreux jeunes ne font pas la démarche de s'inscrire à Pôle emploi. Ils font partie de ce halo du chômage estimé à plus de 13.000 personnes (tous âges confondus) par l'INSEE. Il s'agit soit :

- de personnes découragées par la recherche d'emploi ;
- de personnes, jeunes ou moins jeunes, n'identifiant pas de valeur ajoutée à s'inscrire auprès de Pôle emploi ;
- de personnes sans emploi mais non disponibles pour des motifs divers : santé, famille ... ;
- de personnes ayant des difficultés d'accès au service, en particulier du fait de l'enclavement géographique.

Dans ce halo du chômage, l'INSEE évalue à 10 % la part des personnes qui cherchent activement un emploi.

122. Les femmes et le chômage :

En Guyane, le taux de chômage des femmes de 15 à 64 ans est supérieur de presque dix points à celui des hommes (26,5 % contre 16,9 %). Des taux d'emploi supérieurs sont observables dans les professions les moins féminisées. En 2013, le taux de chômage des femmes entre 15 et 24 ans en Guyane s'élève à 48,8%, soit 7 points de plus que leurs homologues masculins (41,8% de chômage). C'est un public particulièrement en difficulté au regard de l'accès à l'emploi.

Le principal obstacle à l'accès à l'emploi d'une grande partie du public féminin est son très faible niveau de formation, voir de scolarisation. Ainsi, on constate que près de 7 000 des femmes (soit 1/3 de la DEFMA) se regroupent autour de deux métiers : aides aux personnes et employées de ménage.

123. Les chômeurs de longue et très longue durée :

La Guyane se caractérise par un taux de demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois d'inscription) inférieur de 10 points au niveau national : 33,7 % en Guyane contre 44,0 % au national. Pour autant, leur volume a augmenté de 10,2 % sur un an, pour atteindre 8.325 personnes en février 2015.

Ce taux plus faible qu'au national est lié à deux facteurs principaux :

- La dynamique du marché du travail qui offre des opportunités d'activité même temporaires évitant l'installation d'un trop grand nombre dans le chômage de longue durée ;
- Le faible taux d'indemnisation des DE qui les incitent moins à maintenir leur inscription à Pôle emploi dans la durée.

124. Les migrants et les étrangers :

Quelle que soit l'origine des migrants et étrangers, les difficultés d'accès à l'emploi sont particulièrement prononcées. Cela est d'abord dû au volume de migrants et étrangers dans la population guyanaise, évalué en 2009, à 30%. D'autre part, les immigrants nés à l'étranger sont les plus en difficulté, à niveau de diplôme égal. Ce sont les hommes âgés de moins de 40 ans, et les femmes de tout âge, qui connaissent le plus de difficultés face à l'emploi. Les hommes nés à l'étranger ont un taux d'emploi de 1 à 15 points inférieur à celui des natifs de Guyane. Pour les femmes, les écarts sont beaucoup plus importants encore, tout particulièrement après 35 ans.

Leurs difficultés dans l'accès à l'emploi sont liées à deux facteurs principaux :

- Une faible maîtrise de la langue française ;
- Un très faible niveau de formation initiale et de qualification professionnelle.

125. Les seniors :

Les dernières évolutions constatées dans la demande d'emploi des seniors font de cette tranche d'âge un public cible en direction desquels doivent être pleinement mobilisés les outils de la politique de l'emploi en Guyane. En février 2015, avec 4 629 demandeurs d'emploi, la part des seniors dans la DEFMA en Guyane représente 20% du total avec une progression sur un an de 14,7%. A cette date, 50% des seniors inscrits à Pôle emploi sont au chômage depuis plus d'un an contre 30% pour les autres catégories.

126. Les travailleurs handicapés :

Le public handicapé et notamment les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés comptent parmi les publics en grande difficulté, dont la prise en charge est aujourd'hui limitée.

Les personnes handicapées connaissent des difficultés en matière d'accès à l'emploi, combinées à un faible niveau de formation. Ainsi, 51% des chômeurs handicapés sont des demandeurs d'emploi de longue durée (contre 32% des actifs), 32% sont des chômeurs de très longue durée (contre 17% des actifs) et 19% sont au chômage depuis 3 ans et plus.

127. La part des bénéficiaires du RSA est particulièrement élevée :

Au 31 décembre 2014, la Guyane recensait 21 822 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), dont 19 501 du RSA socle, 2 321 du RSA activité. Ce chiffre représente une augmentation de plus de 21,7% par rapport à 2011. La part des bénéficiaires du RSA représente ainsi 8,7% de la population, et est en augmentation de plus d'un point par rapport à 2011.

Environ un tiers des bénéficiaires du RSA sont inscrits comme demandeurs d'emploi.

1.3 Les principaux secteurs « moteurs de croissance » de l'économie guyanaise et leur potentialité en emploi

1.3.1 Les secteurs les plus pourvoyeurs en emploi et qui nécessitent de disposer rapidement des compétences adaptées à leurs besoins de développement (approche de court à moyen termes : de 1 à 3 ans) :

A. Secteurs de la valorisation des ressources locales :

▶ Le bois

En Guyane, la ressource est abondante mais très sous-exploitée. L'exploitation industrielle du bois est une activité relativement récente qui n'a réellement débuté que dans les années 1960-1970 avec l'installation des premières exploitations forestières. Aujourd'hui, la filière bois représente la quatrième activité économique du département et elle est devenue une des activités clés pour l'emploi et la création de valeur par l'industrie Guyanaise, avec 210 entreprises employant environ 900 personnes.

La filière bois constitue une filière d'avenir pour la Guyane car le bois occupe une place importante dans le BTP Guyanais où il est utilisé pour la réalisation de structures entrant dans la fabrication de logements, de bâtiments administratifs et éducatifs, etc... Le potentiel de création d'emplois est avéré. Pour la seule exploitation forestière, un rapport de l'Office national des forêts (ONF) de 2007 prévoyait la création de plusieurs dizaines d'entreprises, générant des investissements productifs de l'ordre de 30M€ et près de 300 nouveaux emplois directs et durables en 10 ans.

▶ Le forestier

Outre la production de bois pour la construction, l'exploitation forestière en Guyane peut trouver de vraies sources de débouchés dans l'exploitation du bois énergie. Ainsi, 8 projets de centrales de production d'électricité à partir de biomasse sont recensés sur la région. Celui du groupe FABRI sur Saint Georges est validé et en cours de réalisation.

L'Est est sans doute le secteur de la Guyane qui connaît le plus fort développement de l'exploitation forestière, générant des besoins importants d'ouvriers forestiers. En 2014, Pôle Emploi et OPCALIA ont ainsi formé 20 demandeurs d'emploi qui ont été embauchés par les entreprises du secteur.

▶ Les activités extractives : les matériaux de construction

Ces matériaux (roches, sables, latérite) sont extraits d'une trentaine de carrières autorisées exploitées par une quinzaine d'entreprises et le Centre Spatial Guyanais (CSG). Les besoins régionaux, résultant notamment de la commande publique (infrastructures de transports, constructions scolaires ou autre) sont importants et devraient sensiblement croître.

B. Secteur spatial et des télé-technologies : secteur d'excellence opérationnelle

▶ Le secteur spatial :

Le secteur spatial constitue l'un des moteurs du développement économique et de la création de richesse en Guyane, tirant les exportations à la hausse et influençant les autres composantes de la demande, notamment l'investissement.

Ce secteur d'activité, avec un poids dans l'économie estimée à près de 16% du PIB (source étude d'impact INSEE 2007), produit des effets d'entraînement considérables notamment sur les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises et du transport. Les effectifs du Centre spatial guyanais (CSG) atteignent 1 685 personnes et les emplois induits sont estimés à plus de 4 200.

La réalisation du pas de tir du futur lanceur Ariane 6 devrait générer un volume d'activité deux fois supérieur à celui du chantier de SOYOUZ. Les travaux de terrassement seront entamés en septembre

2015 puis suivis par la réalisation des infrastructures de lancement, des différents systèmes mécaniques, de circuits des fluides, de contrôle commande et de sécurité.

De plus, des travaux d'adaptation de la base de lancement devront être conduits pour rendre les moyens de télémétrie, de localisation, de télécommunication et de sécurité en vol compatibles avec l'électronique de bord d'Ariane 6. L'ensemble des travaux atteindra un pic d'activités en 2017. Le volume des activités chantier décroîtra ensuite progressivement jusqu'en 2020 en laissant place progressivement aux essais et à la validation puis à l'exploitation opérationnelle d'Ariane 6.

C. Secteur du BTP

L'on estime au moins à une trentaine les chantiers à venir tant dans le bâtiment et les infrastructures de base du fait du trend démographique que dans le cadre de projets à vocation économique comme ceux du CSG. Après avoir subi un fort ralentissement de son activité en 2014, induit par l'indisponibilité des financements publics dédiés à des chantiers déjà budgétés et programmés, le secteur du BTP devrait connaître une embellie en 2015.

Bien que fortement enclines au recours à l'intérim les entreprises de la place interviennent néanmoins de manière dynamique en matière de formation et d'insertion dans le cadre d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) intervenant sur les 3 bassins du littoral. Leurs activités sont fortement impactées par une forte pluviométrie saisonnière et le travail illégal.

D. Secteur du Tourisme

En Guyane, cette activité est pourvoyeuse d'emplois et créatrice de richesse. Selon l'Agence Française de Développement (AFD), d'ici 10 ans, il est envisageable de doubler l'activité touristique, ce qui mécaniquement multiplierait les emplois (plus de 9 000 d'ici 10 ans) et les structures d'accueil touristique.

Avec 11 % de progression par an depuis 2008, la restauration regroupe la grande majorité des entreprises créées. A noter l'ouverture de plusieurs nouveaux hôtels en 2014 et de nombreux projets structurants prévus pour les années à venir, répartis sur le territoire (4 sur Cayenne, 2 sur St Georges, 2 sur Kourou, 3 sur Matoury) et la réalisation d'une zone hôtelière à Kourou, etc.

Focus sur le secteur :

Réalisation du Casino à Matoury (43 emplois), d'une maison du Rhum et du Carnaval, l'ouverture de nouvelles destinations comme Camopi, Saül pour les personnes atteintes d'un handicap avec des besoins en formation pour les populations locales, et plusieurs projets de bases de loisir. La destination Guyane souffre toujours d'une mauvaise image en métropole qui doit être corrigée.

En 2015, la Guyane est sélectionnée par le ministère en charge du tourisme dans le cadre d'un appel à projet national au titre d'un contrat visant à améliorer sa visibilité et sa promotion internationale en tant que destination touristique. A ce titre, 4 contrats territoriaux seront mis en place (côte atlantique, Maroni, Approuague - Oyapock et Parc amazonien) signés par le Préfet et le Président de Région. Leur objectif est de structurer les acteurs et d'encourager l'investissement tout en prenant en compte les recommandations du schéma régional du développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Répartition des salariés et des DPAE par secteur

	Nbre de salariés	Nbre de DPAE
Bois	730	459
Forestier	103	59
produits de construction	92	33
<i>Sous total bois</i>	<i>925</i>	<i>551</i>
Spatial	1 793	274
BTP	4 346	4 874
Hôtellerie-Restauration-Café	1 619	1 258
Energies Renouvelables	15	7
Commerce	5 090	2 447
Santé, action sociale et service à la personne	6 160	1 684
Education et formation	4 759	980
Services aux entreprises	260	406
Secteur minier	598	568
Pêche	19	12
Tourisme (hors HCR)	245	166

(DPAE : déclaration préalable à l'embauche)

E. Secteur des énergies renouvelables

La Guyane, comme l'ensemble des DROM, dispose du statut de zone non-interconnectée (ZNI) au réseau électrique continental, ce qui se traduit par une dépendance énergétique qui s'est accrue ces dernières années sous l'effet d'une augmentation de la demande (croissance démographique et augmentation du niveau de vie). La région dispose toutefois de gisements en énergies renouvelables à la fois importants et diversifiés, qui restent à évaluer, en termes notamment de ressources hydrauliques et de biomasse.

F. Secteur des services :

▶ Commerce :

L'accroissement démographique est générateur d'une augmentation de la consommation des ménages même si celle-ci pour une grande part reste tributaire des minima sociaux, et donc d'opportunités pour l'agrandissement ou l'implantation de nouveaux commerces. On observe une densification des structures commerciales sur le bassin de Cayenne et l'apparition régulière de nouvelles enseignes (DARTY, KIABI, Super U Macouria, Legac St Laurent). Les petites et moyennes surfaces de proximité situées dans les centres-ville éprouvent cependant des difficultés. A noter, le projet d'une zone commerciale Bois Chaudat sur Kourou

▶ Santé, action sociale et services à la personne:

La croissance démographique et le vieillissement de la population génèrent une forte augmentation des besoins en structures de soin et d'accueil des personnes handicapées ou dépendantes.

Plusieurs projets de créations de structures à court et moyen terme : ITEP de Roura, APAJH à Rémire-Montjoly, reconversion de la clinique Hibiscus de Cayenne, SIAD EBENE à Macouria, EHPAD de Sinnamary, Centre AGMN sur les maladies neuromusculaires, crèches sur Macouria, nouvel hôpital de St Laurent du Maroni.

Les besoins demeurent considérables en matière de professions médicales et paramédicales, ainsi que d'éducateurs spécialisés, d'aides à domicile, ou encore d'animateurs de jeunes enfants.

Par manque de structures, les services à la Personne sont amenés à se développer fortement. A ce jour 47 structures déclarées et/ou agréées sont recensées. Une étude prospective a été lancée pour connaître les évolutions à anticiper et les besoins en compétences et en formation.

▶ **Education et formation :**

La croissance démographique génère chaque année le besoin de construire de nouveaux bâtiments scolaires : écoles, collèges et lycées. Pour faire fonctionner ces établissements, le rectorat augmente chaque année ses effectifs et peine à recruter localement.

Le classement de toute la Guyane en Réseau d'Education Prioritaire (REP +) implique à lui seul la création de 200 postes supplémentaires dès la rentrée 2015. Les secteurs de la formation et de l'éducation spécialisée doivent être également dotés en personnels supplémentaires afin de répondre aux besoins de formation des jeunes et des demandeurs d'emploi.

▶ **Services aux entreprises**

Gardiennage et sécurité :

Ce secteur connaît une croissance régulière depuis plusieurs années, du fait de l'augmentation de la délinquance (atteintes aux personnes et aux biens) accentuée par l'implantation de nouveaux établissements commerciaux, industriels ou de services qui doivent se prémunir contre les déprédations et les vols. Le secteur est marqué par un recours important à la sous traitance, incitant les salariés à se déclarer en auto entrepreneur.

Transport :

L'activité transport de marchandise est très impactée par les fluctuations d'activité du BTP. Une baisse d'activité sensible est relevée lors de la saison des pluies. Le transport de passager connaît quant à lui un développement plus régulier, lié d'une part au développement du transport scolaire (terrestre et fluvial) et à la mise en place de régies de transport urbain sur les principales communes.

G. Secteur de l'économie sociale et solidaire :

▶ **L'insertion par l'activité économique**

Le secteur de l'insertion par l'activité économique regroupe un ensemble d'associations et d'entreprises conventionnées par l'Etat ou les collectivités, qui s'engagent à accueillir et à embaucher des personnes éloignées de l'emploi, pour une durée limitée, dans le cadre d'un parcours d'insertion. La spécificité de ce parcours consiste à proposer une mise en situation de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins à l'accès à l'emploi. Le développement de ce secteur en Guyane dépendra de sa capacité à améliorer sa capacité de structuration.

1.3.2 Les secteurs à potentiel, mais qui nécessitent un travail de structuration en amont avant de produire une traduction significative en emplois (approche de moyen à long termes : 2 ans et plus)

A. Secteurs de la valorisation des ressources locales :

▶ **Les activités extractives : le minier aurifère**

La réinstallation d'entreprises légales sur les sites anciennement occupés par des illégaux a débuté, sous l'impulsion forte de l'Etat et de la fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDOMG). Pour la première fois depuis plusieurs années, 2014 a connu une diminution de l'orpaillage illégal sur le territoire guyanais.

Les entreprises minières sollicitent encore beaucoup l'introduction de main d'œuvre étrangère alors que de la main d'œuvre formée et motivée est disponible en Guyane.

Une convention collective est en cours de négociation. Les conditions de travail, les horaires et les grilles de salaires ne sont pas toujours respectés.

Le paysage guyanais est principalement occupé par des petites entreprises artisanales. Seules 3 entreprises de taille plus importante. Une classe du centre de formation des apprentis (CFA) a été ouverte sur Camopi par l'Education Nationale pour qualifier des jeunes.

L'expérimentation en cours d'une nouvelle technologie propre d'exploitation de l'or par cyanuration, doit permettre d'accroître fortement la rentabilité des sites. L'or représente l'une des principales exportations locales avec 31 % du total en valeur, mais qui est principalement tirée par le cours de l'or.

▶ La pêche

Le secteur de la pêche emploie, en 2009, 535 marins dont seulement 18 % sont Français. Les marins étrangers ne sont pas issus de pays de la Communauté européenne ou de pays ayant passé des accords de réciprocité avec la France mais de pays de la zone avec 33% d'entre eux qui proviennent du Brésil, 39% du Guyana et 8 % d'Haïti. Cette population maritime d'origine étrangère est globalement loin d'être francophone et de posséder des titres de formations maritimes. Parmi l'ensemble de ces marins, environ 40% travaillent pour le secteur crevettier et le reste pour le secteur artisan. On estime par ailleurs que cette activité induit 140 à 150 emplois à terre dans les armements, les ateliers, la transformation et la commercialisation. Le besoin de structuration et l'effort de formalisme se font notamment sentir dans le segment de la pêche artisanale, ceci afin de consolider les armements et la flottille (formalisation des relations de travail, suivi de comptabilité, amélioration des navires et des conditions de travail à bord, accroître l'enveloppe des permis de mise en exploitation (PME), etc...), les équipages (formation, couverture sociale comprenant la cotisation à la caisse de retraite des marins).

B. Secteurs des Télé technologies et TIC : secteur d'excellence opérationnelle

▶ Le secteur des télé-technologies :

Parallèlement aux secteurs « locomotives » de l'économie guyanaise, le secteur des télé-technologies offre de forts potentiels de croissance, ouvrant notamment aux entreprises guyanaises des opportunités de développement à l'international.

Véritables leviers de croissance, les activités du secteur des télé-technologies présentent de multiples facettes. Il s'agit notamment des activités :

- associées à la filière spatiale, l'aéronautique, à l'activité des drones
- associées au numérique : mise en place d'infrastructures et la délivrance de services TIC (projet d'interconnexion des réseaux de télécommunications).
- Elles comprennent les services liés à l'application des télé-technologies avec la télédétection, les systèmes d'information géographique : ce domaine s'appuie sur les compétences développées à partir des technologies satellitaires liées au secteur spatial guyanais et sur un plateau de recherche (Institut pour la recherche et le développement (IRD) / surveillance de l'environnement assistée par satellite / SEAS-Guyane, etc.)
- associées à la télémédecine, etc.

C. Secteur Agro-alimentaire

Considérant les enjeux en termes d'emploi, la filière agriculture et agroalimentaire en Guyane peut être considérée comme une filière d'avenir. A court, moyen et long terme, elle dispose d'un réel potentiel de création d'emplois et de richesses, suivant des logiques de consolidation de l'offre locale et de substitution à l'import, de diversification dans une perspective d'exportation. Les principaux défis restent l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture de la consommation locale. La meilleure valorisation des produits à l'exportation et la préservation des ressources et de la biodiversité constituent d'autres enjeux importants.

▶ L'agriculture :

Hormis les œufs (98 %) et les fruits et légumes (80 %), la production agricole guyanaise ne couvre pas les besoins de la population (30 % au global). Il existe donc un marché potentiel important à couvrir, en particulier pour les volailles (seulement 5 % de la demande) et le bœuf (seulement 20 %).

Le secteur est composé de micro-entreprises employant peu de salariés faisant souvent appel à l'introduction de main d'œuvre étrangère ou au travail illégal.

Le secteur présente d'important besoins de structuration. Il est également porteur de nombreux projets de développement de filières de niche : vanille, cacao, café, bois de rose, ...

Les acteurs locaux affichent la volonté politique de promouvoir l'agriculture et l'agro transformation par la création de petites unités de productions sur les communes rurales. Pour autant, bien que porteur, le secteur attire encore insuffisamment d'investisseurs financiers importants.

Les jeunes agriculteurs rencontrent encore d'importantes difficultés pour leur installation par manque de fonds de roulement. Par ailleurs les terrains attribués restent à déforester et ne produisent qu'au bout de plusieurs années.

2. Définition des orientations prioritaires

Les éléments du diagnostic partagé par le partenariat régional mettent en lumière les enjeux stratégiques pour lesquels des réponses adaptées doivent être apportées, en particulier dans le cadre des instances du service public pour l'emploi. Les orientations prioritaires de la stratégie régionale pour l'emploi sont déclinées ci-après :

1. Mobiliser, en les articulant davantage, les outils des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles pour faciliter l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours professionnels.

- a. Mettre en place en Guyane un service public régional de l'orientation (SPRO) en mesure d'apporter à chacun une meilleure connaissance des opportunités d'emploi sur le territoire.
- b. Sécuriser les parcours professionnels pour les demandeurs d'emploi et les actifs les plus fragiles.
- c. Mobiliser les opportunités d'emploi du territoire pour accompagner les publics prioritaires des politiques d'emploi vers une insertion professionnelle durable.
 - i. *articuler les outils de la création d'entreprise.*
 - ii. *soutenir les initiatives de type GEIQ.*

2. Accompagner la population active pour offrir à chacun des opportunités d'emploi

- a. Apporter des réponses adaptées aux besoins des publics prioritaires.
 - i. *mobiliser et mieux articuler les initiatives en faveur des jeunes.*
 - ii. *apporter des réponses à l'accroissement du chômage des seniors.*
 - iii. *assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*
- b. Répondre aux besoins spécifiques d'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail
 - i. *l'insertion par l'activité économique*
 - ii. *la mise en place d'un accompagnement global destiné aux publics les plus en difficulté*
 - iii. *lutter contre l'illettrisme et consolider l'acquisition des compétences clés et l'accès aux savoir de base*

3. Soutenir les filières et les entreprises par des réponses adaptées à leurs besoins en compétences.

- a. Identifier les filières d'activité porteuses en termes d'emploi et anticiper les évolutions et mutations économiques à l'œuvre sur les territoires.
 - i. *mieux apprécier des évolutions à moyen et long terme en termes de besoins de qualification.*
 - ii. *accompagner la structuration des filières stratégiques par la mise en place de solutions de mutualisation.*
 - iii. *aider les entreprises dans leurs efforts de sécurisation de l'emploi.*
- b. Adapter l'offre de formation en Guyane aux besoins des entreprises.
- c. Accompagner le développement des entreprises et de l'innovation au service de l'emploi.
 - i. *amplifier et coordonner les outils de la connaissance du tissu économique.*
 - ii. *d'avantage articuler l'offre de service aux entreprises des partenaires du SPE autour des outils de la politique de l'emploi.*
 - iii. *Anticiper la commande publique pour favoriser et conforter la production locale de biens et de services.*

4. Intervenir de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, en particulier pour accompagner la dynamique de croissance démographique observée dans l'Ouest.

- a. Favoriser le développement économique pour accompagner les évolutions démographiques, notamment sur l'Ouest guyanais ;
- b. Assurer l'égalité des personnes en matière d'accès à la formation et aux outils d'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire.
 - i. *disposer d'une offre de formation accessible, y compris dans les communes éloignées ;*
 - ii. *développer des actions d'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire.*

1. Mobiliser, en les articulant davantage, les outils des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles pour faciliter l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours professionnels.

- a. Mettre en place en Guyane un SPRO en mesure d'apporter à chacun une meilleure connaissance des opportunités d'emploi sur le territoire.

La qualité de l'information et de l'orientation est essentielle à la construction du parcours de formation en vue de l'accès à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi comme pour l'évolution professionnelle des salariés. Le SPRO permet de répondre à ces enjeux.

- b. Sécuriser les parcours professionnels pour les demandeurs d'emploi et les actifs les plus fragiles.

Déployer les outils de la sécurisation professionnelle tels que le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), le compte personnel de formation (CPF), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en assurant, en lien avec les partenaires concernés (région, organisme paritaire collecteur de la taxe d'apprentissage, partenaires sociaux), une communication adaptée sur l'ensemble du territoire.

La formation des actifs est un enjeu majeur de sécurisation des parcours et d'accès à l'emploi. A cet égard, le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)¹ prévoit notamment d'améliorer le suivi des parcours de formation. Il s'agit notamment, pour les rendre efficaces d'adapter les dispositifs de formation aux caractéristiques des bénéficiaires et les accompagner tout au long du parcours de formation.

Il prévoit également de favoriser l'accès à la formation pour tous. En effet, la lutte contre les inégalités d'accès à la formation demeure un enjeu important en Guyane où le système reste inégalitaire au détriment des moins qualifiés, des jeunes mais aussi des plus âgés, des salariés et des demandeurs d'emploi. Afin de remédier à cette situation en essayant de mettre en place des actions pour faire disparaître cette inégalité.

- c. Mobiliser les opportunités d'emploi du territoire pour accompagner les publics prioritaires des politiques d'emploi vers une insertion professionnelle durable.

- i. Articuler les outils de la création d'entreprise.

Intensifier les efforts de promotion de la création d'entreprise et mieux articuler les différents leviers disponibles des acteurs intervenant sur le territoire pour offrir au créateur ou repreneur d'entreprise un service plus individualisé et mieux adapté à son environnement spécifique. Un meilleur suivi post-crédation doit être assuré.

- ii. Soutenir les initiatives de type « groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification » (GEIQ)

Les GEIQ organisent des parcours d'insertion et de qualification au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (quartiers prioritaires de la politique de la ville, jeunes sans qualification, etc.). Ils constituent également pour les entreprises adhérentes un moyen d'anticiper et de diversifier leur recrutement tout en s'appuyant sur une structure gérant le volet administratif des contrats de travail et assurant une médiation entre leurs tuteurs, les salariés et les organismes de formation. Dans la foulée des résultats encourageants obtenus par le GEIQ BTP, les initiatives lancées dans différents secteurs d'activité sont soutenues par l'Etat et ses partenaires du SPE (logistique, services, transports, tourisme, etc.).

2. Accompagner la population active pour offrir à chacun des opportunités d'emploi

- a. Apporter des réponses adaptées aux besoins des publics prioritaires.

- i. Mobiliser et mieux articuler les initiatives en faveur des jeunes.

Les jeunes, et plus particulièrement ceux d'entre eux qui ne disposent pas, ou peu, de qualification, rencontrent des difficultés importantes pour accéder au marché du travail. L'Etat et les acteurs du SPE

¹ CPRDFP qui cédera prochainement la place à un contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

mobilisent des moyens importants pour les aider et les accompagner vers le marché du travail. En 2014, 806 emplois d'avenir ont été conclus en Guyane et 34 demandes d'aide ont été présentées par des entreprises guyanaises au titre du contrat de génération, contribuant à la tendance à la baisse, observée en fin d'année, du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits au Pôle emploi (-2% sur un an). Ces moyens sont prolongés en 2015 et complétés par l'accompagnement renforcé de la Garantie jeunes qui sera expérimentée à partir de septembre dans les bassins d'emploi de Cayenne et de Saint-Laurent.

Dans ce cadre, la mobilisation des entreprises au côté des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle (Région, OPCA, etc.) est essentielle afin de permettre aux jeunes l'acquisition d'expérience et de compétences leur facilitant l'accès à la qualification et l'emploi.

Le SPE suivra la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'actions pour les jeunes en emploi d'avenir visant à assurer l'effectivité de l'engagement de formation et à préparer leur sortie du dispositif.

Le développement de l'alternance, et notamment de l'apprentissage, constitue une clé privilégiée pour la qualification et l'accès des jeunes à un premier emploi. Son développement doit faire l'objet d'un effort conjugué et permanent de l'ensemble des acteurs concernés (Région, Etat, chambres consulaires, entreprises, CFA, etc.).

Les crédits communautaires en faveur des jeunes, qu'il s'agisse du programme opérationnel (PO) 2014-2020 financé par le fonds social européen (FSE volet Etat) ou du programme de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) seront mobilisés pour appuyer les actions de la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire², pour l'accompagnement vers la qualification des jeunes en difficultés mis en œuvre dans le cadre du dispositif du service militaire adapté (SMA) ou pour les actions de mobilité portées par l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM).

Le plan de lutte contre le décrochage scolaire, annoncé le 21 novembre 2014 par la Ministre de l'Education Nationale, définit une stratégie globale permettant de garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire un avenir professionnel. En effet, la sortie du système scolaire sans diplôme constitue un frein important à l'accès à l'emploi, dans une économie guyanaise qui ne parvient pas à couvrir les besoins en emploi de l'ensemble de la population.

La mise en œuvre de la plateforme départementale d'appui et de suivi des décrocheurs, copilotée par l'Etat et la Région, permet d'identifier chaque année de l'ordre de 2 500 jeunes décrocheurs. Le nouveau droit au retour à la formation initiale sera un levier pour les réinsérer, de façon individualisée, dans des établissements scolaires. Par ailleurs, le travail de coordination avec les partenaires du réseau des plateformes permet de les orienter vers les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion, en limitant au maximum leur temps d'errance.

ii. Apporter des réponses à l'accroissement du chômage des seniors.

Le public sénior n'est pas un public homogène, mais pour traiter des diverses situations rencontrées en matière d'accès au marché du travail, certains dispositifs méritent d'être mobilisés prioritairement :

- le contrat de génération afin d'avoir une action préventive auprès des employeurs pour maintenir les seniors dans l'entreprise ;
- le conseil en évolution professionnelle (CEP) : mobiliser les différents outils de l'orientation, en particulier les nouvelles immersions en entreprise, pour favoriser la réorientation en deuxième partie de carrière ;
- les contrats uniques d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) offrent des possibilités de contrats jusqu'à 60 mois pour les seniors dans le secteur non marchand.

iii. Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le public féminin est en grande partie marqué par les emplois non qualifiés, puisque 98 % des 7 000 demandeurs d'emplois inscrits sont des femmes

² Est défini comme décrocheur tout jeune âgé de plus de 16 ans, scolarisé l'année précédente, qui n'est plus scolarisé alors qu'il n'a pas obtenu de diplôme de niveau V minimum.

Un travail d'élargissement des cibles professionnelles est à mener, en s'appuyant sur les outils du CEP mais en étant aussi créatif pour imaginer des outils dimensionnés au nombre important de ce public. Les femmes restent souvent touchées par une très faible maîtrise des savoirs de base : d'où la nécessité de disposer d'un dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme, condition indispensable pour permettre à ce public d'accéder ensuite à des formations pré qualifiantes et qualifiantes. Le développement en Guyane des services à la personne constitue également un facteur de création d'opportunité d'emploi, particulièrement pour les femmes de bas niveau de qualification.

b. Répondre aux besoins spécifiques d'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail

i. L'insertion par l'activité économique

Les structures de l'insertion par l'activité économique relèvent de politiques d'accompagnement économiques du territoire, agissant dans le cadre de réseaux d'entreprises contribuant à la croissance de l'activité et de l'emploi par la construction de parcours et d'élaboration de passerelles professionnelles, notamment en faveur des personnes éloignées du marché du travail. Les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) peuvent également participer à l'anticipation des besoins de main d'œuvre des entreprises en contribuant à apporter des réponses adaptées. Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics participe de cette logique d'enrichissement mutuel entre d'une part, les entreprises, à la recherche d'opportunité d'activité et de croissance, et, d'autre part, les acteurs de l'insertion active.

Une offre d'insertion à la fois corrélée avec les publics prioritaires et répondant aux besoins économiques des territoires sera recherchée. De la même manière, une meilleure structuration du secteur de l'IAE doit être encouragée par le rapprochement des structures d'IAE au sein d'une union régionale. Les efforts de professionnalisation du secteur seront encouragés, par exemple par le développement de partenariats avec le Conseil régional, le Département et les OPCA. Les partenaires veilleront à une bonne prise en compte de l'IAE dans les travaux des SPEP comme du SPER.

ii. La mise en place d'un accompagnement global destiné aux publics les plus en difficulté

L'accompagnement global des publics permet d'intervenir de manière coordonnée sur l'aspect professionnel (problématique d'employabilité : absence ou déficit de qualification, de formation...) et l'aspect social (freins sociaux liés à des problématiques de mobilité, logement, santé ...). La mise en place de cet accompagnement global se matérialise par la mise en place d'un binôme constitué d'un conseiller de Pôle Emploi et d'un travailleur social du Conseil général intervenant sur les différentes étapes du parcours d'insertion de la personne. Cet accompagnement a pour ambition d'agir de manière concomitante sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les publics les plus en difficulté afin de préparer leur retour sur le marché du travail.

iii. Lutter contre l'illettrisme et consolider l'acquisition des compétences clés et l'accès aux savoir de base

La lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage des savoirs de base et l'accès aux compétences clés est une condition essentielle pour répondre aux orientations fixées. 20 % de la population est en situation d'illettrisme, 40 % des demandeurs d'emploi ont un niveau IV et infra. La formation aux savoirs de base, lire, écrire, compter, raisonner logiquement, est un préalable à toute autre formation. Afin d'augmenter le niveau de compétences des travailleurs du territoire, il est donc nécessaire de déployer un dispositif permanent de formation à ces compétences.

3. Soutenir les filières et les entreprises par des réponses adaptées à leurs besoins en compétences.

a. Identifier les filières d'activité porteuses en termes d'emploi et anticiper les évolutions et mutations économiques à l'œuvre sur les territoires.

i. Mieux apprécier des évolutions à moyen et long terme en termes de besoins de qualification.

L'accélération du rythme des mutations dans l'ensemble des secteurs d'activité et leur impact sur les entreprises et les personnes incitent à concentrer les efforts sur l'anticipation de ces mutations

économiques et sur l'accompagnement des individus, notamment vers les secteurs en tension, selon une approche territorialisée.

Afin de s'inscrire dans une vision prospective des besoins de main d'œuvre des entreprises, il est nécessaire de mieux prendre appui sur les analyses de moyen et long termes, produites par les différents acteurs locaux (notamment l'observatoire régional emploi formation / OREF), et les observatoires sectoriels, mais aussi d'améliorer les moyens d'accompagnement des professionnels dans la définition des besoins et des enjeux de qualification des entreprises ou des secteurs qu'ils représentent.

- ii. Accompagner la structuration des filières stratégiques par la mise en place de solutions de mutualisation.

Impulser et mieux coordonner, dans une approche sectorielle ou territoriale, voire directement auprès d'une entreprise, des actions partenariales de soutien et de développement de l'emploi, par exemple en développant les outils d'ingénierie emploi-formation de type contrat d'étude prospective (CEP) ou d'aide au conseil GPEC, ou encore en déployant le volet opérationnel des projets de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale.

La structuration des filières stratégiques doit associer les services de l'Etat, de la région et les représentants économiques concernés dans une logique de développement de l'emploi et des qualifications

- iii. Aider les entreprises dans leurs efforts de sécurisation de l'emploi.

Les entreprises qui en ont besoin seront aidées pour préparer leurs évolutions en ressources humaines en activant des outils comme l'activité partielle ou encore les dispositifs visant à améliorer la qualité des plans de sauvegarde de l'emploi. Au même titre, l'identification en amont des entreprises en difficulté doit permettre de leur proposer des solutions de diversification des compétences dans le cadre des dispositifs de soutien (analyse financière, proposition de mesures d'urgence ou structurantes, médiation...).

b. Adapter l'offre de formation en Guyane aux besoins des entreprises.

Pour répondre de manière appropriée aux besoins du monde économique, l'offre de formation doit nécessairement avoir un temps d'avance sur l'émergence effective des besoins. En ce sens, l'anticipation partagée est une absolue nécessité.

La finalité d'une formation est, d'une part, d'améliorer l'employabilité des personnes et, d'autre part, de faciliter leur insertion dans le tissu économique. A cet égard, le dispositif de formation doit être construit en se basant sur les besoins en emplois des socioprofessionnels. Il est donc indispensable d'identifier ces besoins et de les faire remonter auprès des opérateurs de formation dans le souci de mettre en place, le plus en amont possible, les formations adéquates.

c. Accompagner le développement des entreprises et de l'innovation au service de l'emploi.

L'animation territoriale développée dans le cadre des SPE ne se limite pas aux outils des politiques de l'emploi et à l'anticipation des mutations économiques *stricto sensu*. Elle doit également intégrer les problématiques liées à la performance sociale des entreprises (clause sociale des marchés publics) ou au développement des qualifications et à l'évolution des carrières par la formation.

Nombre d'acteurs interviennent en appui au développement des entreprises, avec la finalité du développement de l'emploi durable et de qualité. La pertinence des réponses apportées aux entreprises passe par une meilleure connaissance de leurs besoins et la recherche d'une plus grande coordination de l'offre de service des acteurs impliqués dans l'accompagnement du développement des entreprises et des compétences des salariés (Pôle emploi, chambres consulaires...). Dans cette même perspective, les efforts de sensibilisation des chefs d'entreprise et de leurs salariés à l'intelligence économique comme les démarches d'acquisition de compétences en faveur du développement à l'international des entreprises seront encouragés.

- i. Amplifier et coordonner les outils de la connaissance du tissu économique.

Les outils de prospective sont insuffisamment interfacés entre eux et limités dans leurs effets opérationnels en raison du manque d'articulation avec les décideurs publics et les acteurs économiques.

L'analyse des besoins des entreprises et des secteurs requière la mobilisation et le partage de l'ensemble des données quantitatives et qualitatives pertinentes disponibles (DIECCTE dans le cadre de ses visites

d'entreprises, chambres consulaires ...). Il s'agira d'apporter des réponses adaptées aux différentes difficultés identifiées : dispersion, obsolescence ou indisponibilité des données.

- ii. Davantage articuler l'offre de service aux entreprises des partenaires du SPE autour des outils de la politique de l'emploi.

Une plus grande complémentarité entre les approches et les outils de la politique de l'emploi et ceux en faveur du développement des entreprises sera recherché afin, notamment, d'inciter les acteurs à mettre en place des démarches cohérentes et concertées pour répondre aux enjeux du développement territorial et de l'emploi. Les instances du service public pour l'emploi ont vocation, via les outils de la politique de l'emploi, à favoriser un rapprochement avec le monde de l'entreprise par une approche décloisonnée de type industrie/économie/emploi conduite au service des entreprises et des territoires en développement.

Par exemple, le secteur spatial est, traditionnellement, l'un des principaux moteurs de la croissance économique (autour de 15% du PIB) et du développement technologique en Guyane, qu'il s'agisse du développement propre des entreprises de la base spatiale, principalement des groupes de dimension nationale ou mondiale, mais également le tissu des entreprises sous-traitantes dont il favorise la structuration et montée en gamme (innovation, qualité de l'emploi...). Le projet Ariane 6 va contribuer fortement durant les prochaines années au développement économique et de l'emploi sur le territoire, tant durant la phase de construction du projet (375 emplois directs sont prévus sur le court terme et le moyen terme) qu'ultérieurement avec la nécessaire évolution des métiers induite par les technologies mises en œuvre. Les opportunités tant en termes d'emploi que de marchés économiques à emporter devront être préparées le plus en amont possible afin d'associer autant que possible les personnes en recherches d'emploi ou d'évolution de leurs qualifications comme les acteurs du tissu économique guyanais.

- iii. Anticiper la commande publique pour favoriser et conforter la production locale de biens et de services.

La recherche et le développement dans le cadre de partenariats (pôles d'excellence, grappes, appels à projets) de solutions techniques alternatives et durables, économiquement avantageuses, doit permettre d'optimiser l'intégration de produits régionaux dans les marchés publics (matériaux et produits de construction en bois ou autre matière, produits alimentaires, services de toute nature) en substitution aux importations.

Par ailleurs, la promotion de ces solutions auprès des donneurs d'ordre institutionnels, des maîtres d'œuvre, des bureaux d'études, des aménageurs et des entreprises locales peut s'accompagner de formations adaptées, qualifiantes ou non.

De manière générale, il faut veiller à informer le plus en amont possible les organisations socio-professionnelles de la programmation calendaire et financière des commandes publiques qui intégreront des productions endogènes auxquelles pourront répondre les entreprises régionales (exemple de mobilier scolaire, construction haute qualité environnementale privilégiant par exemple les matériaux traditionnels concourant à la maîtrise énergétique).

4. Intervenir de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, en particulier pour accompagner la dynamique de croissance démographique observée dans l'Ouest.

Les politiques d'emploi, d'orientation et de formations professionnelles concourent par leur articulation aux mobilités, aux transitions et la sécurisation des parcours professionnels. Ces dernières se concrétisent au niveau local. Il convient de renforcer les modalités d'intervention territoriale de l'ensemble des acteurs en matière d'accompagnement des bassins d'emploi en mutation.

Il en résulte que le SPE devra intervenir de manière pertinente sur l'ensemble du territoire guyanais notamment en faveur de l'Ouest guyanais qui connaît les plus fortes évolutions.

Focus sur l'Ouest Guyanais, de profonds changements en cours³ :

Le territoire de l'Ouest guyanais présente les caractéristiques suivantes :

³ Cf. projet d'étude pour la réalisation du schéma stratégique de développement économique de l'Ouest Guyanais, volet 1 « Diagnostic économique du territoire », septembre 2014 (CCOG), données Pôle emploi...

- la croissance démographique de l'Ouest Guyanais entraîne un développement économique tiré par la dépense publique et le commerce : au 1^{er} janvier 2012, 81 000 Guyanais vivent dans l'Ouest soit 1 guyanais sur 3. Il y a 6 ans, ce ratio était d'un guyanais sur 4. Ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 5,6%, soit 3 points de plus que la moyenne régionale pour la même période.
- des ressources économiques primaires majeures (halieutiques, aurifères, forestières, molécules issues de la biodiversité) et un carrefour d'échange marqué par l'informel (zone frontalière) ;
- des filières économiques embryonnaires mais en cours de structuration (or, bois...) ;
- une filière agricole et agroalimentaire structurée sur le territoire du Bas-Maroni, principalement sur la commune de Mana.

Les demandeurs d'emploi et les autres inactifs forment une majorité des 15-64 ans

- le taux de chômage atteint 47% de la population active ;
- le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pole emploi a progressé de 47% en 5 ans ;
- 72% de la population des 15-64 ans est au chômage ou sans activité, soit près d'une personne sur 4 alors qu'au niveau régional, cela représente une personne sur 2 ;
- la jeunesse de la population : 45 000 élèves sont aujourd'hui scolarisés dans la communauté des communes de l'Ouest guyanais. Ils représentent quatre fois les actifs occupés ;
- l'absence de qualification et d'emplois privés risque de confronter ces jeunes au chômage ou à l'inactivité.

L'occupation des 15 ans ou plus par secteur d'activité illustre les difficultés majeures de l'ouest guyanais :

- une faiblesse structurelle à la création d'emplois : 63% de la population de 15 ans et plus ne travaille pas ;
- une forte proportion d'artisans commerçants, peu en mesure de créer des emplois nombreux et pérennes ;
- un niveau de qualification faible : 46% des travailleurs sont ouvriers ou employés, moins de 6 % de cadres.

Une précarité plus importante concentrée dans l'Ouest guyanais qui constitue des freins récurrents pour le retour à l'emploi :

- une prédominance des familles monoparentales, plus importante encore que sur le reste du territoire : 2 familles sur 5 sont des familles monoparentales
- des foyers non imposables en surnombre avec un revenu moyen par foyer en deçà du seuil de pauvreté

Voir données comparative Guyane-bassin de Saint-Laurent en annexe.

a. Favoriser un développement économique sur l'Ouest guyanais pour accompagner la croissance démographique ;

L'ensemble des outils du cadre d'intervention de la SRE (orientation 1 à 3) seront déployés dans l'Ouest guyanais, avec une attention particulière sur l'adéquation des moyens aux besoins et à leur évolution. Chaque fois que cela pourra s'avérer nécessaire, une réflexion particulière sur l'adaptation de ces outils sera conduite dans le cadre du SPE.

b. Assurer l'égalité devant l'accès à la formation et aux outils d'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire.

- i. disposer d'une offre de formation accessible, y compris dans les communes éloignées ;

Les services d'intérêt économique généraux (SIEG), par exemple, qui sont mis en place par la région permettent d'apporter des réponses appropriées aux besoins en formation des habitants des communes éloignées, y compris celles de la communauté de commune de l'Ouest guyanais (CCOG).

ii. développer des actions d'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire.
Compte tenu des caractéristiques particulières de l'Ouest guyanais, un accent particulier sera mis sur les outils de la pré-qualification et de la qualification ainsi que sur les dispositifs d'insertion professionnelle en mobilisant les leviers susceptibles d'aider à lever les différents freins sociaux.

3. Définition des zones d'intervention prioritaires des SPE-P

3.1 Critères de sélection

Une mise en œuvre des politiques menées dans le cadre du service public de l'emploi qui doivent intégrer les problématiques spécifiques de distance et d'accessibilité.

La Guyane est à la fois la plus vaste région française (superficie de 83.846 km²) et la moins peuplée (environ 250.000 habitants), soit moins de 4 habitants au km². La majorité de sa population se concentre sur la bande côtière, le long de l'océan entre les frontières du Brésil et du Suriname.

Administrativement, la Guyane est constituée de 2 arrondissements et de 22 communes, avec une capitale administrative, Cayenne, et une Sous-préfecture, Saint-Laurent du Maroni.

Ces communes ne sont pas toutes accessibles par la route et, quand elles le sont, les trajets sont importants pour aller d'un bout à l'autre du Territoire (Saint-Laurent du Maroni et Mana dans l'ouest à quasiment 3H de Cayenne, Saint-Georges de l'Oyapock dans l'est à 2H30). Et, pour toutes celles qui ne sont pas accessibles par la route, il reste l'avion mais plus fréquemment la pirogue préfectorale ou privée.

L'emploi constitue la clé d'entrée de toute réflexion sur le développement de la Guyane.

A cette aune, le SPE devra intervenir de manière pertinente sur l'ensemble du territoire guyanais afin de :

- favoriser un développement économique sur l'Ouest guyanais pour accompagner la croissance démographique ;
- assurer l'égalité des personnes en matière d'accès à la formation et aux outils d'insertion professionnel sur l'ensemble du territoire (disposer d'une offre de formation disponible, y compris dans les communes éloignées, développer des actions d'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire...).

Liste des critères permettant la désignation d'un SPE-P

Critères de définition d'un SPE-P (service public de l'emploi de proximité) :

- existence d'initiatives partagées entre les acteurs locaux visant au développement de l'emploi ;
- besoins de coordination et de structuration des interventions des acteurs économiques et/ou institutionnels ;
- exigence de produire des réponses adaptées aux enjeux du développement économique et humain en Guyane en différenciant les approches en fonction des spécificités des territoires lorsque cela est nécessaire ;
- capacité de mobilisation des moyens humains par les acteurs du SPE au regard des enjeux identifiés sur les territoires ;
- présence des partenaires sur les territoires (Pôle Emploi, Mission Locale, Communautés de Communes, structures d'insertion par l'activité économique / SIAE, ...) ;
- enjeux de développement économique et opportunités en emplois afférents.

Modalités d'animation territoriale dans les zones non couvertes par un SPE-P

Compte-tenu de l'étendue territoriale de la Guyane ainsi que des problématiques de mobilisation des acteurs et de coordination de leurs interventions, le principe d'une animation territoriale systématiquement rattachée à un SPE-P est fixé. La fréquence des réunions d'un SPE-P est fonction des besoins identifiés selon l'importance des populations concernées et des projets de développement en cours.

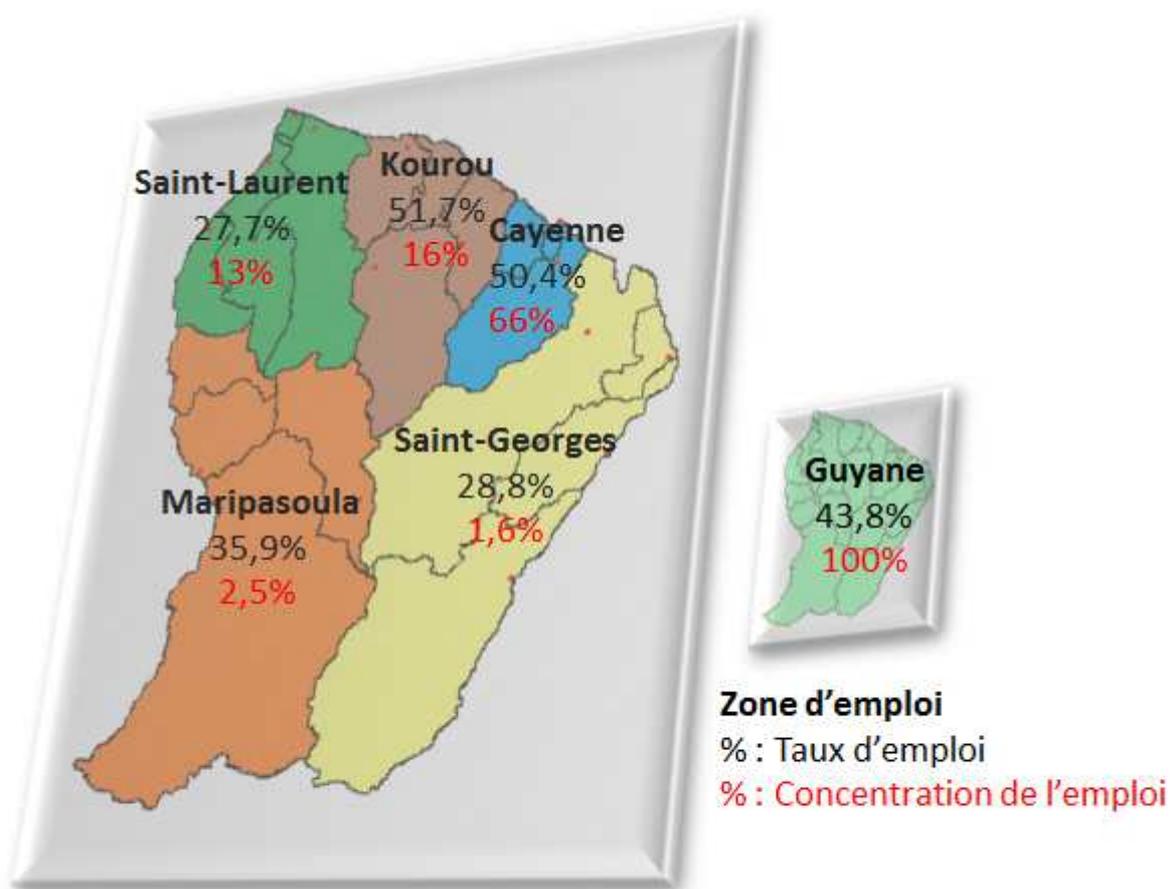
3.2 Liste des zones d'intervention prioritaires pour lesquelles un SPE-P est mis en place

En Guyane, l'intervention prioritaire se fera dans le cadre de 4 SPE-P territoriaux et d'un SPE-P sectoriel répondant aux besoins spécifiques de l'industrie spatiale et aéronautique.

A l'instar des anciens SPEL, les SPE-P territoriaux couvriront l'Est, aux frontières du Brésil, l'Ouest le long de la frontière avec le Suriname, le plateau des Savanes et enfin l'île de Cayenne.

L'animation territoriale sera assurée, chaque fois que nécessaire, de manière déconcentrée dans les différentes communes du territoire couvert par chaque SPE-P, en privilégiant les priorités thématiques les plus pertinentes pour celles-ci (environnement, tourisme, agriculture...).

Répartition du taux d'emploi par zone d'emploi



Source : Pôle emploi

A- SPE-P de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral

121.490 habitants, 22.760 salariés, 14.090 DEFM ABC, et 54,5 % des contrats aidés prescrits en 2014
6 communes : Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Roura, Rémire-Montjoly, Matoury, Cayenne dont l'accessibilité depuis Cayenne varie de quelques minutes à 45 minutes pour Roura et Montsinéry-Tonnégrande.

Exemples de projets structurants :

- Réseau de transport interurbain de la communauté d'agglomération du centre-littoral (CACL).
- Aménagement du rondpoint des Maringouins (échangeurs).
- Quatre voies Balata-PROGT.
- Chantiers du logement social (éco-quartier Vidal...).

B- SPE-P du plateau des Savanes

30.818 habitants, 5.734 salariés, 4.129 DEFM ABC, et 22,0 % des contrats aidés prescrits en 2014.
4 communes : Saint-Elie, Iracoubo, Sinnamary, Kourou dont l'accessibilité depuis Cayenne varie de 1H00 pour Kourou, 1H30 pour Sinnamary à 2H00 pour Iracoubo.

Exemple de projets structurants :

- Centre commercial Bois Chaudat à Kourou.

C- SPE-P de l'Ouest Guyanais

80.762 habitants, 3.231 salariés, 4.670 DEFM ABC, et 19,3 % des contrats aidés prescrits en 2014
8 communes : Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula, Saül dont l'accessibilité depuis Cayenne varie de 2H30 pour Mana, 3H00 pour Saint-Laurent et Awala-Yalimapo, 4H00 pour Apatou, un jour pour Grand-Santi à un Jour ½ pour Maripasoula.

Compte tenu de la forte dynamique démographique que connaissent les communes de l'Ouest guyanais, qu'il s'agisse de Saint-Laurent ou de celles du Haut Maroni, le SPE-P assurera un suivi adapté aux besoins spécifiques de chacun des bassins d'emploi composant ce territoire. Une attention particulière sera faite à l'accompagnement des projets ayant un impact sur le marché du travail propre à chacun de ces bassins d'emploi. L'organisation régulière de SPE-P déconcentrés dans les différentes communes doit contribuer à répondre à leurs besoins spécifiques par la mobilisation des outils des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Exemples de projets structurants :

- Construction du Centre hospitalier de l'Ouest guyanais (CHOG). Environ 135 postes à pourvoir.
- Second grand barrage : construction d'un grand barrage hydraulique sur la Mana (calendrier non établi).
- Projet de la Montagne d'or de Colombus GOLD sur le site Paul Isnard : 500 salariés à terme.

D- SPE-P de l'Est Guyanais

6.578 habitants, 420 salariés, 780 DEFM ABC, et 4,2 % des contrats aidés prescrits en 2014.
4 communes : Régina, Ouanary, Camopi, Saint-Georges dont l'accessibilité depuis Cayenne varie de 1H30 pour Régina, 2H30 pour Saint-Georges, 4H30 pour Ouanary à 1 jour ½ pour Camopi.

E- SPE-P sectoriel «industrie spatiale et aéronautique»

L'activité spatiale constitue l'un des moteurs du développement économique et de la création de richesse en Guyane, même si sa part relative est en diminution dans le PIB. Ce secteur d'activité produit des effets d'entraînement considérables, en termes d'emplois comme de croissance, sur l'ensemble du tissu économique du territoire.

Le SPE-P « industrie spatiale et aéronautique » a vocation à traiter des questions de développement de l'emploi dans ce secteur industriel pour l'ensemble du territoire régional, même si la majeure partie de son activité est concentrée géographiquement autour du centre spatial guyanais. La vocation du SPE-P sera, notamment, de favoriser la contribution au développement de l'emploi en Guyane des principaux projets de la filière spatiale et aéronautique.

Exemple de projets structurants :

Le projet Ariane 6 : validé le 2 décembre 2014, il correspond à un investissement de 600 M€ au total pour les nouvelles installations à réaliser entre 2015 et 2020 dont environ 20 % directement investis en Guyane, et, en tenant compte des modifications des installations existantes et des retombées indirectes entre 180 et 200 M€ sur les 6 ans à venir. Le chantier de ce nouveau projet conduira au lancement de nombreux appels d'offre et à un besoin en main d'œuvre estimé à 500 personnes, dont environ 75% d'emplois locaux.

Le début des travaux de terrassement du futur pas de tir est prévu pour septembre 2015.

4. Programmation et modalités de suivi des moyens et des dispositifs des politiques de l'emploi

4.1 Stratégie de mobilisation des moyens et dispositifs permettant d'atteindre les objectifs fixés

La construction de partenariats

Selon les projets, les partenaires mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques sont notamment les suivants : la préfecture, la DIECCTE et les autres services de l'Etat concernés, les services de Pôle emploi, ceux de la mission locale régionale de Guyane et de Cap emploi, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et l'AGEFIPH, le rectorat, la Région et le Département (puis la collectivité territoriale de Guyane), les collectivités locales et les communautés de communes, les entreprises, les chambres consulaires et les organisations socio-professionnelles, les partenaires sociaux, les OPCA, le RSMA, LADOM, les établissements publics (OPRF, GDI...)...

Les projets de développement économiques et les grands chantiers

Au moins à une trentaine les chantiers sont d'ores et déjà identifiés dans le bâtiment et les infrastructures de base pour répondre au dynamisme démographique de la Guyane mais aussi dans le cadre de projets à vocation économique, parmi lesquels ceux du Centre spatial Guyanais.

Le SPE doit être en capacité d'offrir un appui particulier aux acteurs économiques en accompagnement de la mise en œuvre de ces grands chantiers et autres projets de développement économique, qu'ils mobilisent des financements publics ou non, dès lors que ses effets sur l'emploi seront établis afin d'optimiser leur impact sur les territoires et les actifs qui y résident. Les activités connexes pourront également être anticipées et prises en compte dans ce cadre (exemple pour le CHOG : restauration, blanchisserie, entretien des bâtiments et des espaces verts...).

Quelques grands chantiers à venir en Guyane :

- ARIANE 6 : début du terrassement du futur pas de tir en septembre 2015.**
- ARIANE 6 : 2016 : début des travaux d'infrastructure, 2017 : fin des travaux d'infrastructure et équipement des bâtiments du process industriel.**
- Second grand barrage : construction d'un grand barrage hydraulique sur la Mana (calendrier non établi).**
- Centre hospitalier de l'ouest guyanais de St Laurent (60 M€) 135 postes à pourvoir.**
- Centre des mémoires de Guyane (18 M€)**
- Restaurant universitaires (7 M€)**
- Centre commercial sur Kourou (Bois Chaudat)**
- Secteur aurifère : projet de la Montagne d'OR : 500 salariés à terme – Colombus-Gold**
- secteur pétrolier : début d'études sismiques par Total. Durée prévisible : 5 ans, avant de lancer les premiers forages d'exploration.**
- Réseau de transport interurbain de la CACL.**
- ZAC Saint Maurice (20 M€ en 2015 et 20 M€ en 2016)**
- ZAC Ibiscus (12 M€)**
- Construction d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL).**
- Aménagement du rondpoint des Maringouins (échangeurs, 20 M€).**
- Quatre voies Balata-PROGT.**
- Chantiers du logement social (éco-quartier Vidal, 15 M€).**

Les moyens disponibles pour la mise en œuvre des objectifs prioritaires à mobiliser sont notamment les suivants :

- les outils de la politique de l'emploi : les contrats aidés, les contrats en alternance, les dispositifs de POE (préparation opérationnelle à l'emploi) etc. ;
- les dispositifs d'anticipation des mutations économiques et de sécurisation des parcours professionnels : activité partielle, CEP, GPEC, etc. ;
- le soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'activité mais également au développement de l'économie sociale et solidaire (en particulier par la mobilisation des outils de la convention « Agir pour l'emploi et la création d'activité » et son protocole d'application en Outre-mer, signés le 30 septembre 2014, qui encadre le partenariat entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations) ;
- les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle (insertion par l'activité économique, clause sociale d'insertion dans les marchés publics) ;
- les moyens mis en œuvre au titre de la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi et des salariés : CPRDFP, fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), OPCA, etc. ;
- le programme d'investissement d'avenir (PIA), etc. ;
- l'intervention du Fonds social européen (FSE) et de l'initiative pour l'emploi des jeunes :

Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, le FSE en Guyane est mobilisé en soutien des actions mises en œuvre sur le territoire en faveur des publics cibles pour lesquelles l'accès ou le maintien sur le marché du travail nécessite un appui particulier en termes d'accompagnement ou de construction de parcours : jeunes en difficultés, femmes, salariés, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux.... Les actions soutenues dans ce cadre visent notamment à améliorer l'employabilité des personnes les plus en difficulté, du fait de leur éloignement du marché du travail ou du cumul de plusieurs freins sociaux ou difficultés d'insertion.

Les crédits du FSE, comme ceux de l'IEJ, constituent un levier dont la pleine mobilisation en faveur des acteurs du territoire intervenant dans le domaine des politiques d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi, dès lors que les projets qu'ils conduisent sont susceptibles de répondre aux objectifs de réalisation fixés dans le cadre du programme opérationnel FSE Etat ou du programme opérationnel national IEJ, pourra être appréciée dans le cadre du SPE.

La stratégie pour l'emploi et la croissance en Guyane

Par circulaire en date du 27 janvier 2015 adressée aux préfets des régions d'outre-mer, la ministre des Outre-mer a demandé que soit élaboré, sur la base de la feuille de route pour la croissance et l'emploi Outre-mer, un volet spécifique, comportant des « contreparties » sur lesquelles s'engageraient les acteurs économiques. En Guyane, au terme d'une démarche de concertation avec les acteurs économiques conduite en avril 2015, une charte des engagements a été élaborée en cohérence avec les orientations de la stratégie régionale pour l'emploi : la charte « anticiper pour la croissance et le développement de l'emploi en Guyane » (cf. annexe 1). Le suivi des engagements de cette charte doit se faire dans le cadre des instances du SPE.

Les objectifs de la politique de la ville

S'agissant des dispositifs des politiques d'emploi, un suivi particulier sera fait dans le cadre des SPE-P des objectifs inscrits aux futurs contrats de ville au titre des 6 communes relevant de la politique de la ville en Guyane : Cayenne Rémire-Montjoly, Macouria, Matoury, Kourou et Saint Laurent du Maroni, en accord avec les dispositions de la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement économique et de l'emploi.

4.2 Suivi des dispositifs

Comment renforcer les capacités d'analyse statistique des évolutions sur le marché du travail, mais également celles relatives à l'observation et la prospective des emplois et des compétences.

La réorganisation du SPE en un SPE-R (régional) et 5 SPE-P (proximité), chacun subdivisé en une formation stratégique et une formation technique invite l'Etat et ses partenaires à davantage structurer les données statistiques relatives à la situation du marché de l'emploi et de la conjoncture économique, à l'échelle de la Guyane comme des différents bassins d'emploi. A cette fin, une « **cellule statistique emploi** » réunissant les services de la DIECCTE, de Pôle emploi, de la CGSS, de l'INSEE et de l'IEDOM est constituée.

Cette cellule sera principalement chargée de :

- l'établissement de la note de conjoncture présentée lors de chaque SPE-R ;
- la consolidation des éléments de présentation en SPE-R et SPE-P (PPT...), dans leur formation stratégique, intégrant les données sur l'emploi et la conjoncture économique ;
- la confection et la mise à disposition des SPE-R et SPE-P, dans leur formation technique, des fiches de situation sur le marché du travail régional ou infrarégional ainsi que le suivi de la mise en œuvre des outils des politiques de l'emploi.

Objectif : améliorer la connaissance partagée des évolutions et tendances observées en matière d'emploi et contribuer à éclairer les décideurs en ce domaine.

Par ailleurs, le renforcement des capacités de l'OREF dans le cadre de ses missions de prospective en matière d'emploi et de compétences pourra se traduire par la conclusion d'un partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires producteurs de données au niveau régional (INSEE, Rectorat, DIECCTE, Pôle Emploi, observatoires de branche...).

Comment mieux répondre aux difficultés d'anticipation des besoins en compétence et les problèmes d'adéquation entre les profils disponibles et les besoins des employeurs ?

Le niveau territorial correspondant à l'intervention des SPE-P est le niveau approprié pour organiser et coordonner l'intervention des acteurs des politiques d'emploi et de formation professionnelle au service du développement économique.

A ce titre, un suivi spécifique de la réalisation des grands chantiers et des projets de développement économique pourra être réalisé dans le cadre des SPE-P, chaque fois que cela pourra s'avérer nécessaire.

Il s'agira notamment d'assurer :

- l'accompagnement de l'entreprise pour ses démarches dans le domaine des ressources humaines et des compétences ;
- la mobilisation adéquate des outils de la politique d'emploi, notamment les contrats aidés ;
- l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de l'entreprise ;
- le suivi de l'application de la clause sociale dans les marchés publics (objectifs, déroulement, valeur ajoutée pour l'entreprise) dans le cadre des SPE-P.

Objectif : Un potentiel à traduire en opportunités réelles. Les opportunités en termes d'emploi devront être préparées le plus en amont possible afin d'assurer une participation la plus large possible aux jeunes à insérer sur le marché du travail aux personnes en recherches d'emploi comme aux salariés souhaitant faire évoluer leurs qualifications.

La modernisation des plateaux techniques, les acquisitions et équipements des dispositifs de formation

Le corollaire est l'adaptation et la modernisation des plateaux techniques à partir des activités de formation qui sont mises en œuvre et l'ouverture de nouvelles filières et de nouveaux niveaux de qualification sur les territoires concernés.

Objectif : la réhabilitation des bâtiments de formation et la modernisation des plateaux techniques constituent des opérations destinées à combler l'insuffisance des infrastructures existantes dans la réalisation des formations collectives ou des parcours individualisés et sécurisés de formation en adéquation avec les besoins socio-économiques du territoire.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics

La clause sociale est un puissant vecteur d'insertion professionnelle en faveur des personnes éloignées du marché du travail.

Objectif : assurer la promotion et le suivi de la mobilisation des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics permettant aux entreprises de recruter des salariés en parcours d'insertion.

L'anticipation des besoins en compétences

L'anticipation des besoins nécessite une synergie des acteurs de l'emploi et de la formation pour autoriser la mise en place d'outils concertés et pour mieux appréhender les situations, par exemple sous la coordination de l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) conformément au projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) élaboré par l'Etat et la Région.

D'un point de vue méthodologique, ces outils se déclinent en deux catégories :

- des outils pour réaliser un système de veille régionale sur les différents documents territoriaux (stratégie régionale de développement économique, schéma d'aménagement régional..., Contrats d'études prospectives, GPEC...) permettant de centraliser et d'analyser les informations liées aux besoins en compétences du territoire ;
- des outils pour inciter les branches professionnelles et les entreprises à anticiper au mieux l'évolution des emplois et des compétences liées aux mutations de leurs activités.

Parmi les types d'outils à mettre en œuvre :

- la réalisation de diagnostics en lien avec les partenaires sociaux portant sur l'évolution des ressources humaines des filières, secteurs ou territoires concernés.
- l'amélioration de la connaissance des métiers et des qualifications requises (identification des compétences obsolètes, définition des métiers et des qualifications requises à moyen terme...);
- la création d'outils de GPEC territoriale consistant en une analyse des effectifs par secteur, des besoins de renouvellement ou de nouvelles qualifications.

Objectif : mise en place d'une **plateforme de suivi des parcours de formation et des besoins en emplois** dont la fonction serait :

- de recenser les besoins en compétence et leur traduction en typologies d'emploi et de qualifications :
 - pour une meilleure connaissance des besoins en emploi par secteur et par filière ;
 - pour anticiper et qualifier les compétences qui devront être disponibles en réponse des projets de développement et des grands chantiers identifiés en amont.
- de traduire ses besoins en temps utile en termes de parcours de formation et de programmes pédagogiques optimisés ;
- de mobiliser plus efficacement les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi et de mieux coordonner leurs interventions.

Les engagements en faveur de l'emploi et de la croissance en Guyane

Les instances du service public pour l'emploi (SPE) sont chargées d'assurer le suivi des résultats concrets obtenus et des progrès réalisés au titre des engagements de la charte « anticiper pour la croissance et le développement de l'emploi en Guyane » (cf. annexe 1), et d'apprécier l'engagement du monde économique à s'inscrire dans une dynamique de développement de l'emploi.

Annexe 1

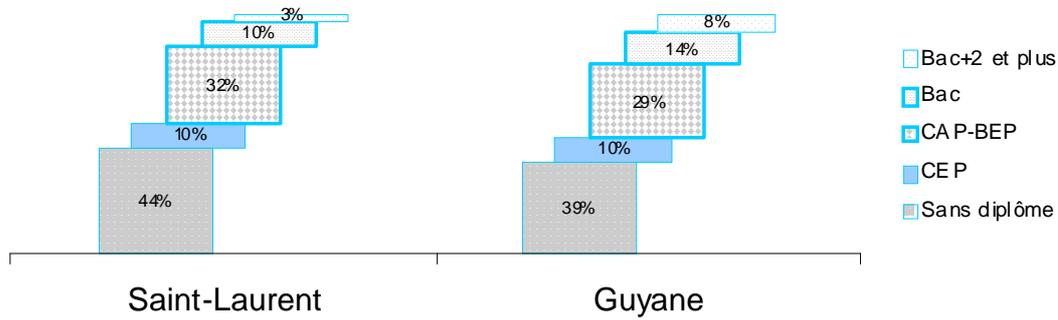
Charte « anticiper pour la croissance et le développement de l'emploi en Guyane »

Les principaux engagements de la charte sont les suivants (*travaux en cours, non définitif*) :

A compléter

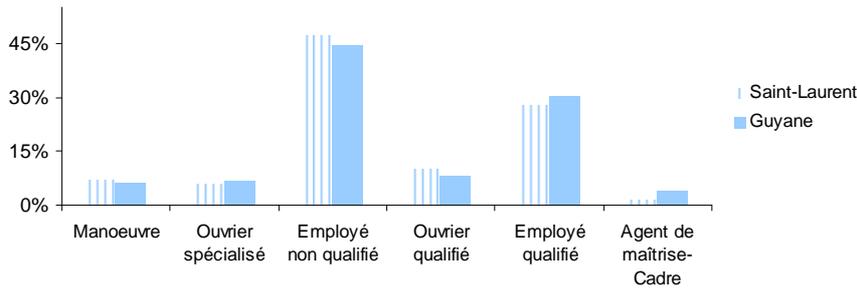
Annexe 2
Données comparatives Guyane / Bassin de Saint-Laurent du Maroni

Répartition des DEFM par niveau de formation : Plus d'un demandeur d'emploi sur 2 de l'ouest n'ont aucun diplôme



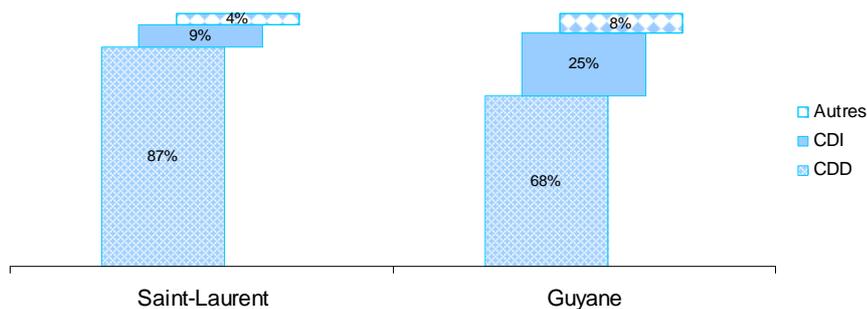
Source : Pole emploi

Répartition des DEFM par niveau de qualification : Des demandeurs d'emploi essentiellement non qualifiés



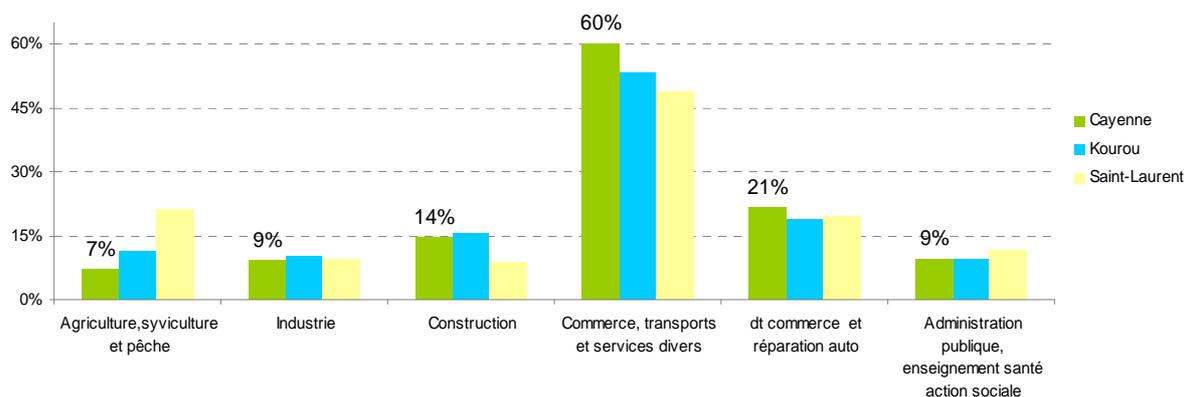
Source : Pole emploi

Répartition des offres d'emploi par contrat : Prépondérance des emplois précaires dans l'ouest



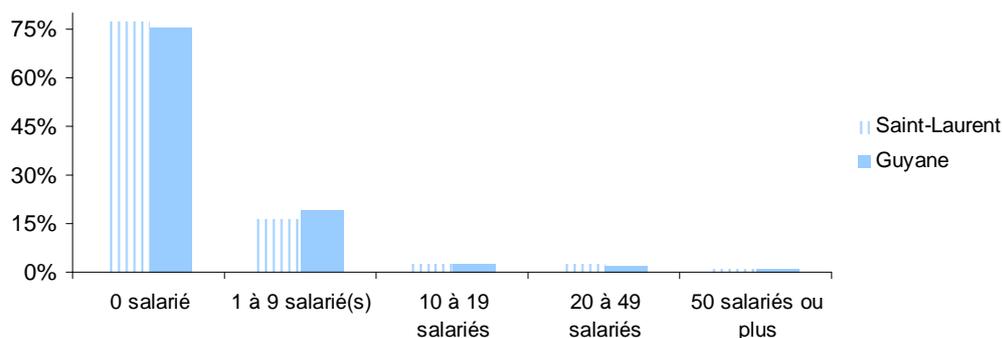
Source : Pole emploi

Répartition des établissements par secteur et bassin d'emploi : Part importante des établissements agricoles dans l'Ouest guyanais



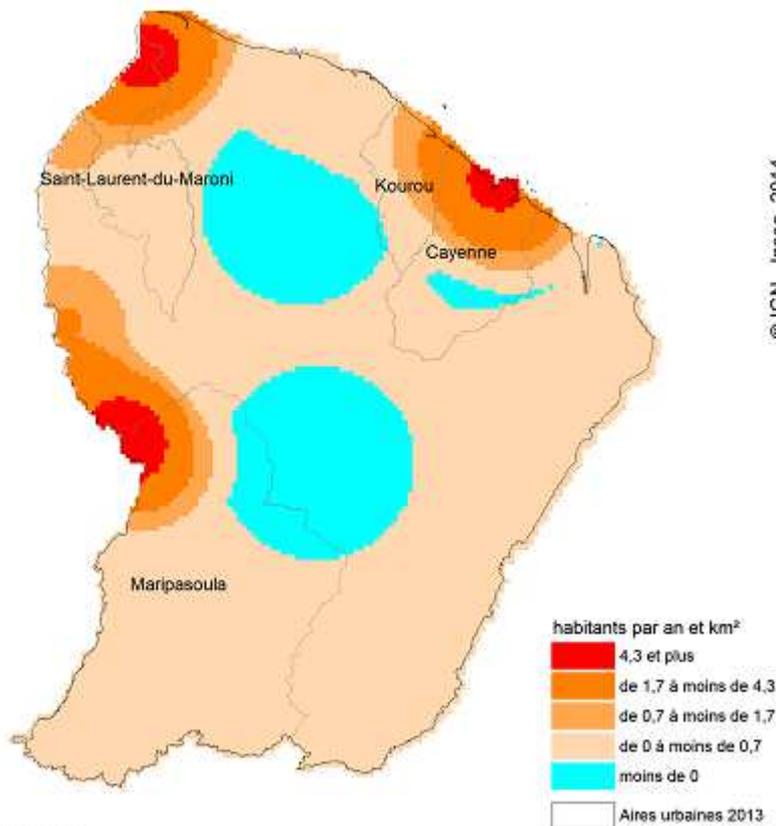
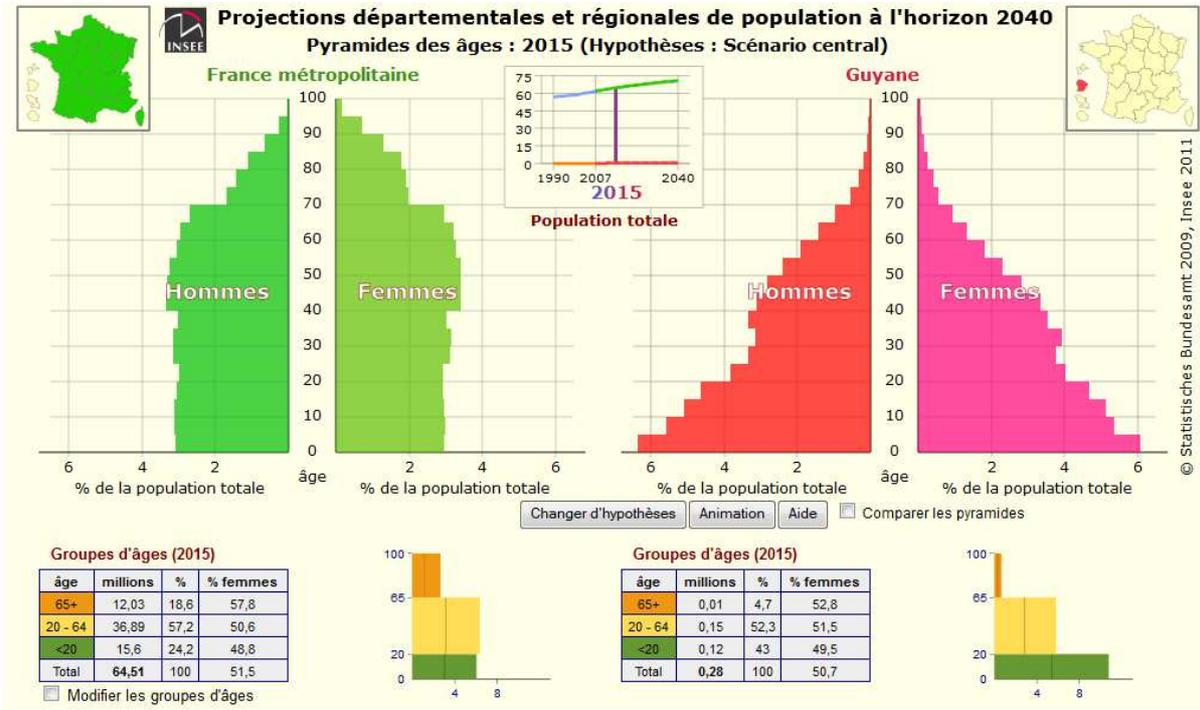
Source : Insee

Répartition de l'emploi salarié par taille d'établissements : Poids conséquent des établissements de 0 salarié



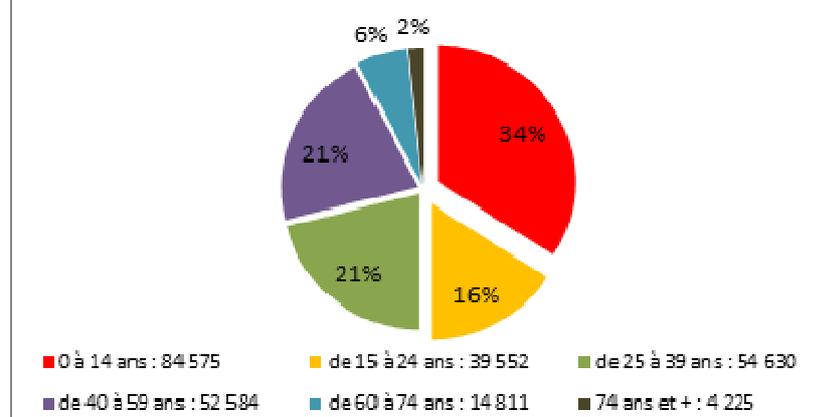
Source : Insee

Annexe 3 Evolutions démographiques



Source : Insee, RP

**Répartition de la population par tranche d'âge,
Rc provisoire 2014 (250 377)**



Source : INSEE, *recensement (rc) provisoire 2014*

Annexe 3

Méthodologie retenue pour l'élaboration De la stratégie régionale pour l'emploi

Description de la méthode utilisée pour élaborer la stratégie régionale pour l'emploi en Guyane

L'instruction du ministre en charge de l'emploi du 15 juillet 2014 prévoit que la stratégie régionale pour l'emploi (SRE) est élaborée par la DIECCTE dans un cadre partenarial.

L'organisation de trois réunions partenariales, associant les services de l'Etat concernés, les opérateurs du SPE, la région et le département, les partenaires sociaux a permis d'assurer la concertation des principaux acteurs durant les différentes étapes du processus d'élaboration de la SRE.

Une première réunion partenariale, qui s'est tenue le 23 janvier 2015, a permis d'établir la méthode et le calendrier de travail pour l'élaboration de la SRE. Il a notamment été décidé à cette occasion qu'un groupe de travail restreint est mis en place (DIECCTE-SGAR-Région-Département-Pôle emploi-OREF...) et est chargé de la mise en commun des ressources et de la rédaction du projet de stratégie régionale pour l'emploi. Le travail d'élaboration de la SRE se fera selon les étapes suivantes :

- **Etape 1** : rédaction du diagnostic ;
- **Etape 2** : détermination des orientations prioritaires ;
- **Etape 3** : définition des zones d'intervention prioritaires ;
- **Etape 4** : fixation des modalités de programmation et de suivi des moyens et dispositifs des politiques de l'emploi.

A chaque étape, le groupe de travail assure une diffusion plus large de ses travaux dans le cadre d'échanges itératifs avec les partenaires associés à la démarche (collectivités territoriales et partenaires sociaux), par la transmission des versions successives du projet de SRE et l'organisation de réunions de travail.

L'objectif de la démarche est d'aboutir à la présentation du projet de SRE aux membres du SPER et à ceux du bureau du CREFOP.

Une seconde réunion de travail, le 11 février 2015, a permis, d'une part, d'établir les grandes lignes du diagnostic territorial sur le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, à partir des éléments produits par le groupe de travail (étape 1), et, d'autre part, de conduire une première réflexion partagée sur la définition des orientations prioritaires (étape 2).

Le diagnostic territorial comprend des données relatives :

- ▶ aux spécificités des territoires de la Guyane;
- ▶ à la situation de certains publics particulièrement ciblées par les politiques de l'emploi en Guyane;
- ▶ aux besoins des secteurs d'avenir porteurs d'opportunités en matière d'emploi.

Les contributions à l'établissement du diagnostic pour la SRE s'appuient notamment sur les documents suivants :

- les études conjoncturelles et le rapport annuel de l'IEDOM permettant de contextualiser l'activité économique guyanaise.
- les études de l'INSEE, dont notamment le tableau de bord sur la jeunesse, l'analyse fonctionnelle de l'emploi en Guyane, les effets de la démographie en Guyane, etc. S'agissant de cette dernière étude, la date de livraison prévue ne permettra pas une prise en compte immédiate dans la SRE mais pourra appeler un certain nombre d'adaptations ultérieures.
- le diagnostic territorial partagé qui a servi à l'élaboration des programmes opérationnels FEDER et FSE.

- le Schéma d'aménagement régional (SAR), la dernière version de la stratégie régionale de développement économique (SRDE) et les études disponibles qu'elles soient sectorielles (tourisme, agriculture, aquaculture, enseignement supérieur, minier aurifère) ou territoriales (schéma stratégique de développement économique de l'Ouest Guyanais).
- le diagnostic territorial annuel de Pôle emploi.

La réunion de travail du 18 mars a permis de fixer les orientations prioritaires régionales développées autour des thématiques d'intervention suivantes :

1. Mobiliser les outils des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles pour faciliter l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours professionnels.
2. Accompagner la population active pour offrir à chacun des opportunités d'emploi
3. Accompagner les filières et les entreprises pour répondre à leurs besoins en termes de structuration, de développement ou de compétences.

Afin d'affirmer la nécessaire prise en compte spécifique des besoins de l'Ouest guyanais, une quatrième orientation prioritaire a été ajoutée au 3 premières. A cette fin, le diagnostic a été complété d'éléments statistiques et chiffrés justifiant d'une action prioritaire conduite en direction de l'Ouest guyanais et, partant, d'une mobilisation renforcée des moyens en faveur de la qualification et de l'insertion dans l'emploi de ses habitants

Par ailleurs, afin que l'organisation du SPE lui permette de répondre au diagnostic et aux orientations prioritaires, il a été décidé de définir 5 SPE de Proximité (SPE-P) : 4 SPE-P territoriaux (Est, Ile de Cayenne, Plaine-Savanes et Ouest) et un SPE-P sectoriel (« industrie spatiale et aéronautique).